

Catastrophe naturelle « Sécheresse »



2018 : la Commune **non reconnue** en état de catastrophe naturelle

La commune de Labastide Saint-Sernin n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2018, par arrêté interministériel du 16 juillet 2019 publié au Journal Officiel le 9 août 2019. L'arrêté interministériel est consultable en mairie ou sur le site de la commune.

Un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols **pour l'année 2019**, a été transmis en fin d'année à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de Mairie au 05 61 84 95 05.